Paraphe

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE CHANTELOUP-LES-VIGNES 78570

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION: 13 septembre 2023

DATE D'AFFICHAGE: 13 septembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS:

En exercice: 33 Présents: 23 Votants: 26

L'an deux mille vingt-trois, le vingt septembre, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le treize septembre deux mille vingt-trois, s'est réuni en salle du conseil en mairie à 20h00, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

Etaient présents :

Mme ARENOU, Maire

M. LONGEAULT, Mme CHIARETTO, M. BONNEAU, Mme BATHILY, M. BOUCHELLA, Mme ABLOUH, M. GAILLARD, Mme. BELHADJ-ADDA, Maires - Adjoints,

Mme CHERGUI, M. GOURVENEC, Mme CHARLOT, Mme BOUKANDOURA, Mme. CHATELAIN, M. BRENOT, M. LIAOUI, M. MARCIN, M. AZIMI, M. GAYDOUK Mme. DUBOIS, M. FOURE, Mme BAUDRY, Mme AZDAD, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

Mme RAKOTOMALALA, Mme. BIGLIONE M. FARIGOULE (Procuration à M. GAILLARD) (Procuration à M. LONGEAULT) (Procuration à Mme AZDAD)

Absents excusés :

M. CAMARA

M. ALIMI

M. HILALI

Mme. KHARJA

Mme. LARABI

Mme. SIRAS

M. ODIRA

RAPPORT ANNUEL 2022 DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC « EXPLOITATION DES MARCHES COMMUNAUX »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée,

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Accusé de réception en préfecture 078-217801380-20230925-2023-DEL-64-DE Date de réception préfecture : 25/09/2023 VU l'article L. 3131-5 du code de la commande publique,

VU l'article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales,

VU le rapport annuel présenté par le concessionnaire pour l'année 2022, annexé à la présente délibération.

CONSIDERANT l'exploitation par un concessionnaire des marches communaux de plein vent par la société SOMAREP,

CONSIDERANT la consultation de la commission consultative des services publics locaux le 22 juin 2023,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Yassine BOUCHELLA, Adjoint au Maire délégué aux Finances et aux marchés publics,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité.

PREND ACTE du rapport de concession pour l'exploitation des marchés communaux, attribué à SOMAREP, pour l'année 2022.

Chanteloup-les-Vignes, le vingt-cinq septembre deux mille vingt-trois

Pour le Maire et par délégation, Le Premier Maire-adjoint

François LONGEAULT